

## G5

### NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous savez que la société *LLR-G5 Ltd* a été créée en 1999 pour diffuser le G5 inventé par moi en 1994. D'où son nom, qui unit mes initiales à celles de ma découverte.

C'est pourquoi nombre d'utilisateurs du G5 s'étaient étonnés, lors de mon dernier séjour en prison, que cette société ne fasse pas le moindre geste pour mobiliser en ma faveur le maximum de personnes : il eût été si simple de glisser dans chaque colis un document informant les consommateurs de ma situation.

Mais c'est seulement grâce à l'*A.I.A.L.L.R.*, à la presse et à diverses revues que l'information a diffusé et que des milliers de personnes m'ont apporté un soutien auquel je dois sans doute la vie.

Ce n'est qu'à ma libération que j'ai compris les raisons de cette apparente indifférence de la société *LLR-G5 Ltd* à mon égard : en me soutenant officiellement, Luc Verardo serait apparu pour la première fois au grand jour et aurait pris le risque d'être à son tour inculpé...

Car, de 1999 à 2003, j'avais assumé seul les risques d'une nouvelle arrestation en prêtant mon nom et celui de mon invention à une société dont le co-proprétaire n'a jamais voulu se faire connaître.

J'ai accepté cette situation et en ai payé l'énorme prix : six mois de prison ferme et six mois avec sursis.

Il faut bien comprendre ce que signifie ce sursis : c'est l'assurance de retourner six mois en prison si je vends un seul litre de G5 ou participe directement à sa diffusion en France.

Et l'acharnement dont la justice française fait preuve contre moi depuis dix ans prouve qu'elle ne manquera pas une occasion de m'enfermer de nouveau, mais cette fois-ci pour ne plus me lâcher.

C'est ce qui explique, sur mon site internet personnel, l'absence de toute mention concernant le G5.

Je me contente désormais d'organiser régulièrement des stages de formation et d'information pour des médecins qui souhaitent prescrire le G5, ainsi que la loi les y autorise.

C'est pourquoi, de retour en Irlande après ma libération, j'ai démissionné de mon poste de directeur de *LLR-G5 Ltd* le 27 février 2004, afin de ne plus y jouer le moindre rôle officiel.

En même temps, et pour les mêmes raisons, j'ai proposé la reprise de mes parts (50 %) à Luc Verardo. Ainsi celui-ci se trouvait-il libre de gérer la société à sa guise, en prenant ses propres responsabilités sans me faire endosser les conséquences de ses actes.

Mon objectif était de reprendre mes recherches en géologie, en biologie et sur le G5 qui, après tout, est peut-être encore perfectible.

Or, en dépit de multiples demandes officielles, je n'ai jamais reçu la moindre réponse de la part de Luc Verardo concernant la cession de mes parts.

La conséquence de ce silence de près de deux ans est que je reste actionnaire malgré moi d'une société dans laquelle je n'ai plus aucune responsabilité.

Depuis deux ans, également, je n'ai jamais eu accès aux comptes de la société.

La raison de cette attitude est toute simple : en procédant de la sorte, Luc Verardo se cache derrière mon nom pour des raisons commerciales, m'exposant ainsi à de nouvelles poursuites judiciaires dont il se protège soigneusement.

Le preuve en est la diffusion de faux documents supposés écrits par moi, sur lesquels figure une grossière imitation de ma signature : un exemple commenté et analysé d'un de ces faux figure sur mon site personnel « **Loic-le-ribault.ch** ».

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de porter l'affaire devant la justice irlandaise, et de déposer plainte contre les dirigeants actuels de *LLR-G5 Ltd* pour faux et usage de faux, diffamation, rétention d'informations dues aux associés, opacité complète quant à la fabrication et la diffusion du produit, usurpation de mon nom, etc., et ai demandé la dissolution de *LLR-G5 Ltd*, société dans laquelle je ne joue plus aucun rôle, mais qui continue à utiliser – ou plutôt usurper – mon nom.

Luc Verardo devra désormais répondre à ma place aux convocations de la justice française.

Mais il est maintenant possible de se procurer en Espagne (\*) du produit en tout point conforme à ma formule « G5 ». La seule différence réside dans le nouveau conditionnement, plus pratique avec notamment un bec verseur et un doseur pour le liquide, et du gel fourni en tube.

Je vous informe aussi que Michel Bogé, très pris par ses activités au sein des *ConsumActeurs Associés*, a démissionné de son poste de Président de l'*AIALLR*.

L'association est désormais basée en Suisse (\*\*), et a ouvert un site Internet (\*\*\*). Par l'intermédiaire de celui-ci, vous serez tenu au courant de tous les événements importants concernant l'*AIALLR* et le G5, et pourrez correspondre avec nous.

Votre toujours dévoué,

**Loïc Le Ribault**  
**22 février 2006**

(\*) **SILICIUM ESPAÑA SL** – Site internet : [www.silicio.org](http://www.silicio.org)  
E-mail : [info@silicio.org](mailto:info@silicio.org)

Tél : 0034 902 362 422 - 0034 985 511 126 - 0034 661 56 69 63

**(\*\*) *Association Internationale des Amis de Loïc Le Ribault***  
74 rue de Vevey – CH 1630 BULLE (SUISSE)

**(\*\*\*) [www.aiallr.com](http://www.aiallr.com)**